



Convention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266

Journaux officiels

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

Convention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266 Journaux officiels

 [Telecharger Convention collective n° 3225 : Personnel des entrepri...pdf](#)

 [Lire en Ligne Convention collective n° 3225 : Personnel des entrep...pdf](#)

Convention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266

Journaux officiels

Convention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266

Journaux officiels

Téléchargez et lisez en ligne Convention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266 Journaux officiels

434 pages

Présentation de l'éditeur

Texte de base :

Convention collective nationale du 20 juin 1983. Etendue par arrêté du 2 février 1984

Champ d'application :

La présente convention collective nationale, conclue en application du titre III du livre I du code du travail, tel qu'il résulte de la loi n° 82-957 du 13 novembre 1982, règle les rapports entre l'ensemble des employeurs et des salariés travaillant en France métropolitaine dans la branche professionnelle de la restauration collective. La restauration collective à but lucratif ou non lucratif recouvre toutes les activités relevant des codes NAF 55.5 A et 55.5 C, exercées à titre principal, consistant à préparer et à fournir des repas, ainsi que toutes prestations qui leurs sont associées, aux personnes dans leur cadre de travail et/ou de vie, à l'intérieur de collectivités publiques ou privées dont les secteurs sont :

- entreprise et administration ;
- enseignement ;
- hospitalier ;
- personnes âgées (foyers, résidences avec services, maisons de retraite) ;
- social, médico-social,

à l'exclusion de l'avitaillement ferroviaire, maritime et aérien.

Elle s'applique à l'ensemble du personnel, y compris celui des sièges sociaux et bureaux régionaux. Les dispositions légales ou conventionnelles globalement plus favorables qui interviendraient dans le cadre des mesures prévues par la présente convention se substitueraient à celle-ci, ou feraient l'objet d'une adaptation, mais ne pourraient se cumuler.

Download and Read Online Convention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266 Journaux officiels #L4TQUWN9JK7

Lire Convention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266 par Journaux officiels pour ebook en ligneConvention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266 par Journaux officiels Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres Convention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266 par Journaux officiels à lire en ligne. Online Convention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266 par Journaux officiels ebook Téléchargement PDFConvention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266 par Journaux officiels DocConvention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266 par Journaux officiels MobipocketConvention collective n° 3225 : Personnel des entreprises de restauration de collectivités - IDCC 1266 par Journaux officiels EPub

L4TQUWN9JK7L4TQUWN9JK7L4TQUWN9JK7